

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CARMIGNAC Yannick (*suppléant*), CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DOTTIN Alain (*suppléant*), DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

**Conseillers d'agglomération - absents**

KERROGUES Joanne ; LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

**Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants**

Présents	73
Procurations	08
<b>Votants</b>	<b>81</b>
Absents	04

DEL2026-06-226

## CONVENTIONS-CADRES FINANCIERES PLURIANNUELLES 2026-2030 ET AVENANTS FINANCIERS ANNUELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ARGOAT-TREGOR-GOËLO

**Vu** la délibération du Conseil d'agglomération en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1er mars 2021 ;

**Considérant** que pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor, pour l'animation, la communication et la mise en œuvre d'études, et que le reste à charge est réparti entre les différents EPCI et Ile de Bréhat couverts par le SAGE ;

**Vu** la feuille de route 2026-2030 de la CLE pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, validée par le bureau de la CLE le 10 octobre 2025 ;

**Vu** la délibération du Bureau communautaire en date du 20 janvier 2026 prenant acte de la feuille de route de la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo 2026-2030 validée par le bureau de la CLE, et décidant que Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à apporter les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette feuille de route, en tant que structure porteuse du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo ;

**Vu** le projet de convention cadre pluriannuelle 2026-2030 entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les EPCI et Ile de Bréhat contribuant financièrement à la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo joint en annexe ;

**Vu** le projet d'avenant financier annuel à cette convention, joint en annexe ;

**Considérant** que la feuille de route de la CLE prévoit les chantiers prioritaires de la CLE pour les années 2026 à 2030 et le budget prévisionnel global afférent ;

**Considérant** que sont précisés chaque année la programmation annuelle et le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, et que ces éléments sont validés par le bureau de la CLE chaque année ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions cadres pluriannuelles relatives au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo avec Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, et la commune d'Ile de Bréhat ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les avenants financiers annuels avec ces mêmes partenaires ;
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter la participation financière des signataires de ces conventions et de ces avenants.

Fait et délibéré, le lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,  
Guillaume LOUIS